

Référentiel d'activités et de compétences

Exercer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD / DPO)

Compétences professionnelles	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1. Formaliser un cadrage précis d'intervention au sein d'une organisation, en tenant compte de la réglementation et en appréciant son contexte spécifique pour la mise en conformité des données personnelles.</p> <p>C2. Réaliser une mise à jour régulière des connaissances sur le champ de la protection des données personnelles pour assurer efficacement sa mission de conseil et disposer de l'expertise requise sur les plans juridique, technique, sociétal et sectoriel.</p> <p>C3. Recenser les activités de l'organisation nécessitant le traitement de données personnelles et organiser le recueil d'informations auprès de tous les interlocuteurs et responsables qui y sont impliqués pour réaliser l'inventaire complet des traitements de données (collecte, flux, hébergement, stockage) mis en œuvre.</p> <p>C4. Elaborer la cartographie des risques, dans un cadre national ou international, en mesurant les écarts entre l'existant recensé et les attendus exigés par la réglementation et en hiérarchisant les risques pour identifier les écueils et permettre l'identification des actions correctives à mettre en œuvre.</p> <p>C5. Etablir la feuille de route des actions correctives et leur ordonnancement, en tenant compte du budget alloué pour élaborer la</p>	<p>Projet professionnel soutenu à l'oral sur la mise en œuvre d'un dispositif de protection de données dans une organisation.</p> <p>Durée : 30 minutes de soutenance orale.</p> <p>Il est attendu du candidat la réalisation d'un projet dans lequel une partie est consacrée à l'analyse de l'environnement réglementaire et à sa mission dans un cadre national et/ou international. (en lien avec C2)</p> <p>Le candidat devra présenter une organisation dans son contexte spécifique et devra proposer sa mission d'accompagnement pour la mise en conformité des données personnelles qu'il aura à traiter.</p> <p>Il est demandé au candidat de réaliser une analyse du contexte abordant les aspects techniques et juridiques et les spécificités liées au secteur cible.</p> <p>Il doit préciser les risques qu'encourt</p>	<p>Cr1. Le cadre réglementaire relatif à la protection des données est acquis. La responsabilité juridique de l'organisation et les risques encourus sont connus et identifiés. (en lien avec C1,C2)</p> <p>Cr2. L'analyse du contexte de l'organisation est complète et permet de cadrer précisément le périmètre d'intervention (activités concernées – interlocuteurs – nature et flux de données à traiter) (en lien avec C3)</p> <p>Cr3. Le candidat démontre sa maîtrise du cadre d'intervention du DPD/DPO, de son rôle et de ses responsabilités. (en lien avec C1)</p>

Référentiel d'activités et de compétences

Exercer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD / DPO)

nouvelle politique de gestion des données personnelles et organiser sa mise en œuvre.

C6. Mettre en place les procédures techniques et organisationnelles de sécurisation et de protection des données personnelles et les mesures de détection et de remédiation des anomalies ou des failles de sécurité pour répondre aux exigences de la réglementation et garantir l'accès aux données en toutes circonstances.

C7. Concevoir un programme de formation et de sensibilisation auprès des acteurs et collaborateurs, en tenant une documentation interne complète (registre des traitements, journaux d'incidents) pour fédérer autour des enjeux de la politique de gestion des données personnelles et promouvoir cette politique tant dans la pratique quotidienne que dans la durée.

C8. Elaborer les procédures de gestion de crise pour prévenir les situations contentieuses, instruire efficacement les réclamations, identifier les violations de données et réaliser les signalements aux autorités de contrôle.

C9. Mettre en place et animer les instances de pilotage, à partir de bilan annuel réalisé, pour coordonner les actions et impliquer dans le nouveau dispositif l'ensemble des acteurs traitant des données.

L'organisation en cas de non-respect au RGPD.

Il est attendu du candidat :

- une démarche de collecte et d'analyse des données et des traitements **(en lien avec C3)**
- Une cartographie des risques **(en lien avec C4)**

Le candidat doit recenser les différents traitements appliqués aux données, les analyser et identifier les risques sur l'ensemble du cycle de vie des données.

Il doit dresser une cartographie des risques et identifier ceux pour lesquels une AIDP/DPIA est nécessaire.

- Une feuille de route d'actions correctives **(en lien avec C5 et C6)**
- Un plan de programme de formation et d'accompagnement pour les collaborateurs **(en lien avec C7)**

Cr4. La démarche d'analyse de la conformité des traitements est acquise. Le candidat prend en compte l'existence de documents et mentions dont il vérifie la conformité. **(en lien avec C3 et C4)**

Cr5. Les risques sur l'ensemble du traitement des données sont décrits, analysés et hiérarchisés. L'analyse des écarts est détaillée et complète. **(en lien avec C4)**

Cr6. Les mesures correctives proposées sont conformes aux attendus et en cohérence avec la réglementation. **(en lien avec C5 et C6)**

Cr7. Les dispositifs de formation, informations et documentations sont correctement conçus dans son programme et sont

Référentiel d'activités et de compétences

Exercer la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD / DPO)

<p>Savoirs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement européen « Données personnelles » (RGPD) : être en conformité (en lien avec C1, C2 et C3) - DPO (DPD) : désignation, rôle et missions du délégué à la protection des données personnelles (en lien avec C4 et C5) - DPO (DPD) : le pilotage de la protection des données personnelles de l'entreprise (en lien avec C6, C7, et C9) - Gérer les contrôles CNIL (en lien avec C8) - Risques numériques et traitement de données personnelles_: repérer les failles de sécurité (en lien avec C8) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de gestion de crise (en lien avec C8) <p>Le candidat est interrogé sur le rôle, la mission et les responsabilités du DPD/DPO en charge de cette activité et sa contribution face aux instances de pilotage. Il est aussi demandé au candidat de présenter à l'oral les conditions de réussite d'un pilotage efficace, d'un suivi durable et d'un contrôle dans la mise en place de la politique de gestion des données personnelles.</p> <p>(en lien avec C8 et C9)</p> <p>Enfin, il doit fournir une proposition de cadrage de la mission qu'il aura à mener.</p> <p>(en lien avec C1)</p>	<p>régulièrement mis à jour. (en lien avec C7)</p> <p>Cr8. L'organisation des audits et du contrôle proposé sont pertinents par rapport au contexte et dispositif mis en place et le candidat propose des procédures de gestion de crise pertinentes. (en lien avec C8)</p> <p>Cr9. Le cadrage de la mission proposé est pertinent au regard de la situation et présente un système de pilotage. (en lien avec C9)</p> <p>Système de notation : Chaque critère vaut 2 points. La certification est obtenue à partir de la note 10/18 points.</p>
--	--	--